



## CONSEIL DE QUARTIER CENTRE

### Compte-rendu n°10 de la réunion du 14 juin 2023

Lieu : Communs du Château

Secrétaire: Jean-Jacques Le Coq

Heure de début : 19H00    Heure de fin : 20H30

Invité(s) : Monsieur Quentin ABOUT, Directeur de Cabinet du Maire; Monsieur Abdesslem HALAOUI, Directeur des Services Techniques.

Diffusion : Membres du conseil de quartier Centre - Madame Fabienne Vaugarny, élue référente conseil de quartier Ouest - Monsieur César Cilou, élu référent conseil de quartier Nord.

<i>Participants</i>	<i>Présents</i>	<i>Excusés</i>	<i>Absents</i>
Philippe GUIGUEN	X		
Jean-Jacques LE COQ – Elu référent	X		
AKRE-KADJA Dorothée	X		
CANNEVA Monique	X		
CHABANAS Alain	X		
D’ALENÇON-CROUILLEBOIS Christine		X	
DOSTER Jean		X	
DOUARD-DJIAR Stéphanie	X		
FALLOT-GUYADER Odile	X		
JAMAIN Stéphanie	X		
LECOQ-DELAGE Marje		X	
MASSON Jean		X	
MESSAR Linda	X		
ROUX-IWANOWSKI Pascal		X	

Préambule :

La réunion prévue initialement a été avancée au 14 juin sur proposition de la municipalité compte tenu du calendrier de Monsieur Le Maire qui tenait absolument à rencontrer les membres du conseil de quartier centre afin de pouvoir présenter le projet de d'aménagement de l'espace public entre l'immeuble ADI et la Halle du Marché.

Monsieur Le maire remercie les membres présents qui ont réussi à se libérer pour cette réunion. Le document de synthèse du projet présenté lors de la réunion sera envoyé par mail à l'ensemble des membres du conseil du quartier centre en rappelant le caractère « confidentiel de la présentation ».

Un point est fait sur le stationnement aux abords de la Halle du Marché en rappelant qu'un nouveau parking jouxte le nouvel équipement municipal.

Compte tenu de l'absence de problématique majeure au niveau du stationnement, la municipalité souhaite dédier l'espace situé entre l'immeuble ADI et la voie de circulation en espace de convivialité car à terme, 2 à 3 ans, le rez-de-chaussée sera occupé par un établissement de restauration.

L'ensemble du projet d'aménagement présente deux espaces publics :

- L'espace situé entre l'immeuble et le chemin des eaux, parcelle végétalisée.
- La partie située entre l'immeuble et l'avenue du commerce, aménagement d'une place.

La surface disponible entre 400 à 500 mètres carrés.

Il est prévu l'enfouissement des réseaux.

Il faudra avoir une vigilance particulière pour tout de qui se rapporte aux bruits, la rédaction et la signature d'une convention avec les bénéficiaires de l'occupation.

Les membres présents ont choisi pour la proposition de revêtement de sol, le dallage en pierre naturelle et dallage en béton gris. Il a été convenu que le choix définitif du revêtement de sol sera fait lorsque l'entreprise retenue aura réalisé une présentation des deux produits sur une surface témoin.

Concernant la partie végétalisée le choix des membres présents a été arrêté sur la solution : jardin sans équipement sportif avec 3 bancs.

Un accès sur le cheminement traversant l'espace végétalisé en pente douce (type PMR) depuis la place et un escalier à l'extrémité coté Chemin des Eaux.

Le D.C.E. (Document de Consultation des Entreprises) est en ligne et la municipalité est en attente des réponses des entreprises (courant octobre 2023).

Prochaine réunion : Pas de date réservée.